



MAIRIE

LE CASTELLET

83330

Objet : Dossier LGV PACA**Lettre aux CASTELLANS**

Madame, Monsieur, Chers castellans,

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de réalisation d'une ligne à grande vitesse entre Nice et Marseille est entré dans une phase active de concertation. Les nombreuses inquiétudes qu'il suscite sont suffisamment légitimes pour qu'il me paraisse nécessaire de faire le point sur ce dossier.

Rappelons tout d'abord brièvement quelques faits. Créer un réseau ferroviaire performant dans notre région présente des avantages qu'il serait vain de nier et cela permettrait en effet :

- de relier la métropole niçoise à Paris en moins de quatre heures,
- de diminuer sensiblement les temps de parcours entre Marseille, Nice et Toulon,
- de fluidifier le réseau de transports régionaux et de fret pratiquement saturé alors qu'on cherche à le développer,
- de constituer le premier maillon d'un arc méditerranéen Barcelone Marseille Gènes en plein développement.

Dès 2005, L'Etat a demandé à Réseau Ferré de France (R.F.F.) de définir les tracés susceptibles d'être retenus.

Dans un premier temps deux tracés ont été étudiés :

- l'un reliant directement Nice à Aix en Provence,
- le second, dit tracé des « Métropoles du Sud » desservant les agglomérations d'Aix-en Provence, de Marseille, de Toulon et de Nice.

En date du 29 juin 2009, Monsieur Jean-Louis BORLOO, alors ministre d'Etat chargé de l'environnement, s'est prononcé pour ce second tracé «... il empruntera les lignes ou emprises existantes. A défaut, les solutions d'enfouissement seront massivement privilégiées pour protéger les riverains, la biodiversité, les espaces remarquables ainsi que les exploitations agricoles et viticoles. » R.F.F. a présenté, après études, quatre scénarios. Ils comportent une mixité de tracés en aérien et en tunnels, le réaménagement de certaines parties du réseau existant et l'implantation d'une gare TGV à Toulon (enterrée ou en aérien) ou à La Seyne (en aérien sur l'espace de la gare de triage)

Avant la fin de l'année, et après remontée des observations formulées par les différentes instances de consultation, RFF proposera le scénario adopté et le « fuseau » de 1000 mètres de large correspondant au tracé retenu. Ce scénario sera soumis à l'approbation ministérielle début 2012.

Le planning retenu prévoit un démarrage des travaux en 2018 pour une mise en service de la ligne nouvelle et des aménagements du réseau existant à l'horizon 2023.

Voilà où nous en sommes. Bien entendu, la concertation (groupes de travail thématiques et géographiques, réunions publiques, commissions consultatives) va se poursuivre jusqu'au 15 décembre 2011, permettant à chacun de faire valoir son point de vue et à RFF de faire son choix en toute connaissance.

Mais sachez que, dès à présent, je m'associe avec tous les maires de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume ainsi qu'avec les responsables des différents acteurs sociaux-économiques de notre département, à la décision de rejet pur et simple de ces quatre scénarios qui, prévoyant un passage en

Tournez S.V.P.

aérien au droit de nos communes dans des zones fortement urbanisées, n'auront pas de différence notable pour ce qui nous concerne :

- parce qu'ils vont dénaturer les paysages, entraîner la destruction de centaines d'hectares de terrains agricoles ou viticoles avec l'incidence négative que cela va entraîner pour l'économie varoise,
- parce qu'ils vont très sérieusement amputer la valeur marchande des habitations situées à proximité des voies sans parler de l'importance des nuisances sonores qu'ils vont engendrer pour ceux qui vont continuer à y demeurer.
- parce que le coût de cette réalisation de 13,5 à 18,5 milliards d'euros (valeur actuelle) est prohibitif par rapport au gain de temps et aux enjeux économiques annoncés.

D'autres scénarios alternatifs sont sûrement possibles permettant d'atteindre les buts recherchés tout en préservant l'environnement.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter le dossier complet de ce projet dans les locaux du service urbanisme (annexe du Plan du Castellet – 26 rue des Micocouliers) après en avoir fait la demande par téléphone au 04 94 15 25 11.

Les différents tracés sont, également, en ligne sur le site de la Commune www.ville-lecastellet.fr

Soyez assurés de ma totale implication, en tant que maire du Castellet et Président de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume, dans la défense de nos patrimoines, et de ma volonté de rappeler à qui il faudra que les avancées tant technologiques qu'économiques ne sont respectables que pour autant qu'elles ne se font pas au détriment des territoires et des habitants.

Le Maire,



Gabriel TAMBON